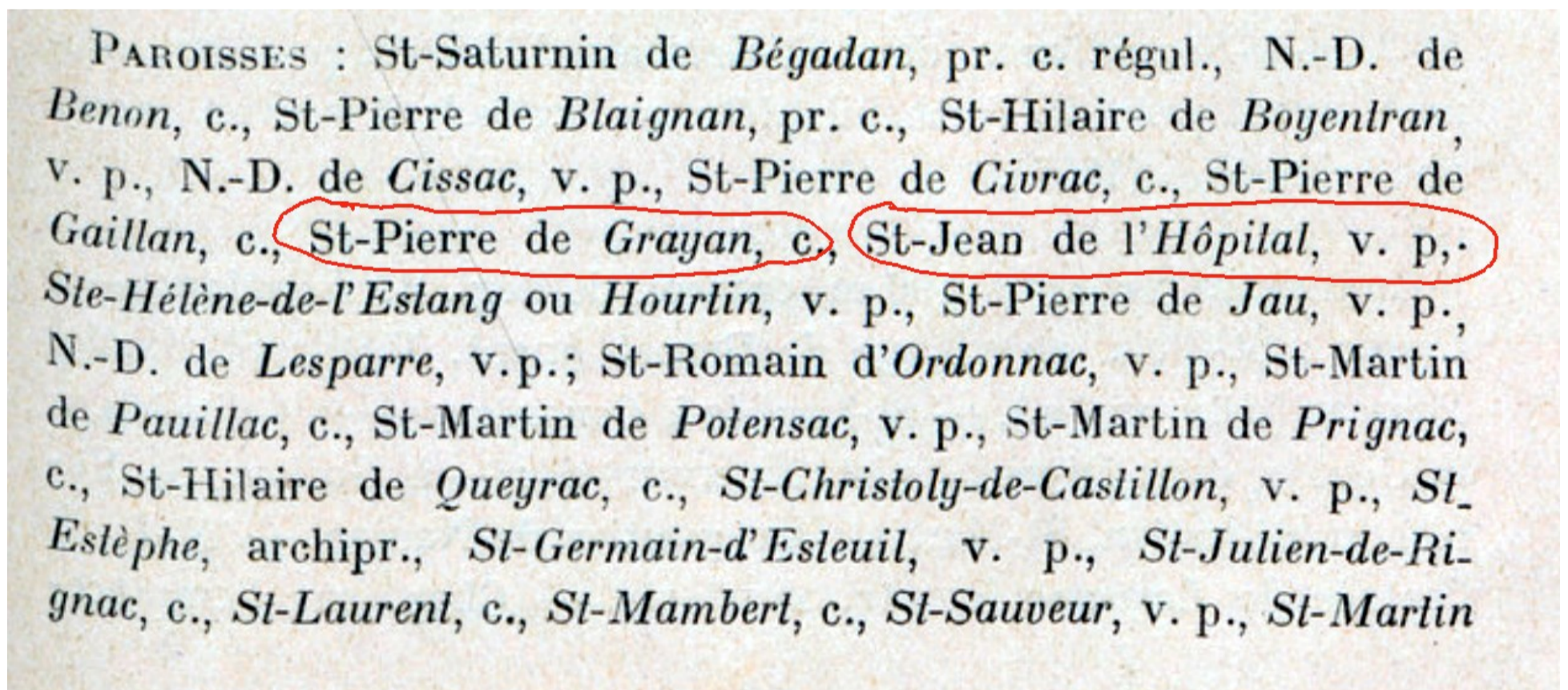


Terminologie religieuse ancien régime

Mense Curiale	<p>Établissement public du culte. Elle est propriétaire de biens distincts de ceux de la fabrique, et qui sont les biens matériels, meubles et immeubles, destinés à faciliter et améliorer la vie du curé. Elle est administrée par le prêtre de la paroisse, curé ou desservant, qui a la jouissance et les charges de la mense, sous surveillance de l'évêque et du conseil de fabrique. Elle a pour objet d'augmenter les revenus du titulaire de la cure ou de la succursale.</p>
Conseil de Fabrique	<p>Ensemble de personnes (clercs et laïcs) ayant la responsabilité de la collecte et de l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction et entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse : église(s), chapelle(s), calvaire(s), argenterie, luminaire(s), ornement(s), etc.</p> <p>Les revenus de la fabrique provenaient des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs mais aussi de la location des places de bancs dans l'église.</p>
Marguillier	<p>en latin médiéval le matricularius, est d'abord celui « qui tient un registre ou un rôle (matricula) ». La première fonction connue du matriculaire, officier de la religion chrétienne (religion attentive à la pauvreté chrétienne), était d'immatriculer les pauvres de l'église, c'est-à-dire de les inscrire sur le registre d'aumône. La seconde est l'administration des registres de ces pauvres personnages. Il existait donc, dans chaque paroisse, un marguillier qui avait la charge du registre des personnes qui recevaient les aumônes de l'Église. Le marguillier servait d'aide au sacristain. Ce n'était pas une profession, mais une charge.</p> <p>À partir du XIIIe siècle, ce mot peut désigner de manière générale un fabricant, membre du conseil de fabrique.</p>
Cure	<p>Habitation du curé dans une paroisse.</p>
Vicaire	<p>Le <i>vicaire</i> est un prêtre qui assiste le curé dans une paroisse catholique. Il est nommé par l'évêque. Sous l'Ancien Régime, il était habituellement choisi par le curé, son choix devant être approuvé par l'évêque. Un vicaire était rémunéré par le curé sur le revenu qui lui était attribué.</p>



Source : 1925-Précis_de_l'histoire_religieuse_des_anciens_diocese-Bordeaux-Bazas-Biron_Réginald p51

PRIEURÉS : St-Pierre à *Grayan*, pr. hôp. dép. de St-Etienne-de-Vaux; *Benon*, command. hôp., unie à St-Jean-de-Grayan; *Ste-Catherine de Leroaut*, à Uch; *Coleys*, à St-Estèphe, dép. de Bonlieu (XIII^e s.), puis des Feuillants; *St-Laurent*, à St-Jean-d'Angély (v. 1099); à St-Trélody : *St-Léonard*, dép. de l'abb. de l'Isle, *St-Trélody*, dép. de Maillezais; N.-D. de *Soulac*, à Ste-Croix-de-Bx; *St-Nicolas-de-Graves*, à Cluny (1092) donné à Ste-Croix de Bx (1131).

COMMANDERIES : *Benon*, *St-Jean-de-Grayan*, *Tourleyron* et *Planquetorte*.

Source : 1925-Précis_de_l'histoire_religieuse_des_anciens_diocese-Bordeaux-Bazas-Biron_Réginald p52

HÔPITAUX : St-Jean de *Grayan* (début XII^e s.); — à *Lesparre*, l'hôp. militaire était desservi par un Cordelier (1760). — Artigues en *Benon*, dans *Pauillac*. — Anteilhan ou Mignot à *St-Estèphe*. — *St-Germain-d'Esleuil*. — *St-Marlin-de-Cadourne*. — St-Léonard à *St-Trélody*. — Laronde, près *Soulac*, élevé par Ste-Croix de Bx. — Ste-Catherine de L'Herbau, à *Uch*. — Tourteron, dans *Valeyrac*. La plupart de ces hôpitaux devinrent prieurés. — On signale des léproseries à l'*Hôpital de Grayan*, à *Uch*.

Source : 1925-Précis_de_l'histoire_religieuse_des_anciens_diocese-Bordeaux-Bazas-Biron_Réginald p53